

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V2G Vœu relatif à la pétition lancée par le collectif « Français-es/Etranger-es : pour l'égalité des droits ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que plus de 350 000 étrangers résident à Paris et qu'ils doivent, au même titre que tous les autres Parisiens, pouvoir s'épanouir et y vivre dans le respect de leur droit ;

Considérant l'instabilité induite par l'annualité des titres de séjour pour les personnes qui vivent constamment dans l'attente d'un renouvellement ;

Considérant les délais de réponse après le dépôt d'une demande de titre de séjour, qui ne reflètent pas la volonté d'accueil de notre ville ;

Considérant les problèmes de précarité et d'exclusion que subissent de nombreuses personnes et familles parisiennes d'origine étrangère en raison de leur situation administrative au regard de leur séjour en France ;

Considérant l'impact de la dégradation de la qualité d'accueil et de la complexité des procédures d'attribution des titres de séjour sur la vie des personnes concernées et leur intégration dans la vie de la cité ;

Considérant l'action de la Mairie de Paris en faveur de l'intégration, en lien avec les nombreuses associations parisiennes, pour que tous les étrangers, quelle que soit leur situation administrative, se sentent accueillis et que la richesse qu'ils apportent à notre ville soit reconnue ;

Considérant qu'environ 20% des étudiants parisiens sont étrangers et que, malgré la circulaire du 10 juin 2013 relative aux modalités de délivrance des titres de séjours pluriannuels, peu d'entre eux ont obtenu ces titres, pourtant essentiels à une poursuite sereine de leurs études ;

Emet le vœu que Mme la Maire de Paris demande au Ministre de l'Intérieur :

- De concrétiser promptement l'engagement à créer des titres de séjour pluriannuels qui permettraient de sécuriser la situation des étrangers et de diminuer l'engorgement aux guichets des préfectures ;
- De créer un titre de séjour étudiant pluriannuel dès la licence, qui s'ajusterait à la durée du parcours universitaire suivi et de donner plus de place à l'avis pédagogique des universités dans la décision administrative de délivrance d'un titre de séjour.